

En vue de soutenir et d'accompagner les milieux d'accueil dans la conception et la rédaction de leur projet d'accueil, l'ONE les invite à réfléchir autour des questions illustrant les articles du Code de qualité¹ (articles 2 à 19).

REMARQUE :

Les articles du Code sont interconnectés. Chaque article est suivi d'une liste de questions. Celles-ci invitent à réfléchir les dimensions sous-jacentes de chaque objectif du Code. Cette liste n'est cependant pas exhaustive... Certaines questions sont/peuvent être reprises plusieurs fois pour envisager les différentes facettes des objectifs du Code.

SECTION 1^{ÈRE} - DES PRINCIPES PSYCHOPÉDAGOGIQUES

ARTICLE 2

Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.

- Comment aménager l'environnement intérieur et extérieur au quotidien de façon à préserver et encourager le désir de découvrir de l'enfant dans toutes les dimensions de son développement ?
- Comment la structuration des infrastructures (espaces intérieur et extérieur) soutient-elle le désir de découvrir ? Comment les aménagements des espaces sont-ils pensés pour permettre différentes possibilités en parallèle ? Quels matériels sont mis à disposition des enfants pour favoriser des initiatives propres ?
- Comment ces environnements leur permettent-ils d'aller jusqu'au bout de leurs initiatives (de leurs projets), seul ou à plusieurs ? Comment soutenir des prises de risques ?
- Quelles possibilités d'initiatives et de découvertes en permanence ou non pour les enfants ?
- Quelles sont les conditions mises en place pour assurer la sécurité physique et psychique de chacun des enfants ?
- Comment favoriser la liberté de mouvement de chaque enfant ?
- Comment prendre en compte le respect du rythme et le développement de chaque enfant durant les différents moments de la journée (jeux, repas, change, accueil, repos) ?
- Comment soutenir l'enfant dans son activité autonome, seul ou avec d'autres et lui permettre d'y revenir ?
- Que choisir comme mobilier, comme objets, comme éléments de décoration ? Comment sont-ils disposés au fil du temps ?
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- Brochure « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des enfants » - ONE 2005 : Repères 6, 8, 9, 10 et 11
- Brochure « Des équipements au service du projet d'accueil » - ONE 2019
- Fiches de pratiques réflexives à l'intention des accueillant(e)s : **Activité** – ONE 2016

ARTICLE 3

Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

- Comment construire et établir des liens de qualité entre l'accueillant(e) et chaque enfant et ce, dès la période de familiarisation et tout au long du séjour ? Quelles sont les pratiques qui soutiennent l'établissement du lien ?
- Quel processus de familiarisation est envisagé, comprenant des moments en présence des parents et des moments en l'absence des parents ? Comment permettre une familiarisation progressive ? Comment le processus de familiarisation est-il individualisé pour chaque enfant ?
- Quels repères sont donnés à chaque enfant pour assurer leur sécurité psychique (stabilité du personnel, règles,...) ?
- Quand plusieurs personnes sont amenées à intervenir auprès des enfants (professionnels, stagiaires,...), que mettre en place pour favoriser le maintien des repères de chaque enfant ?
- Comment les accueillant(e)s permettent-ils/elles aux enfants d'avoir des moments privilégiés de relation avec l'adulte au sein de la collectivité ?

1 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité et de l'accueil - 2003

- *Quelle(s) attitude(s) les accueillant(e)s adoptent-ils/elles face à l'expression des émotions des enfants ? (colère, tristesse, joie, peur,...) ?*
- *Que mettre en place pour soutenir/accompagner les liens qui se nouent et se dénouent : l'accueil d'un nouvel enfant, un changement dans l'équipe, la fin des séjours des enfants,... ?*
- *Comment l'accueillant(e) envisage-t-il/elle de connaître finement chaque enfant qui lui est confié ?*
- *Que mettre en place pour assurer les moments de transitions d'un lieu de vie à l'autre (de la maison au milieu d'accueil le matin et du milieu d'accueil vers la maison, lors des retrouvailles) ?*

- *Comment s'effectue le passage d'informations d'un(e) accueillant(e) à un(e) autre, le cas échéant, s'il y a changement d'un jour à l'autre ou aux différents moments de la journée ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- 📖 Brochures « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des familles - A la rencontre des enfants - Soutien à l'activité des professionnel(le)s** » - ONE 2005 : **Repères 1, 4, 5, 7, 9, 10 et 13**
- 📖 Brochure « **La familiarisation** » - ONE 2016

ARTICLE 4

Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

- *Comment encourager l'expression spontanée de l'enfant, le développement de la confiance en soi et de l'autonomie ?*
- *Que mettre en place pour que l'enfant en toute situation (au moment des séparations, des retrouvailles, des repas, des changes, des jeux,...) ait la possibilité de s'exprimer personnellement et de prendre des initiatives ?*
- *Comment les pratiques sont-elles ajustées pour offrir un accueil individualisé à chaque enfant, tout au long du séjour ?*
- *Comment les accueillant(e)s accueillent-ils/elles les expressions des enfants dans différentes situations de la vie quotidienne (conflit, chute, refus de manger, explosion de joie, participation au change,...) ?*
- *Quelles attitudes de l'accueillant(e) permettent de favoriser le développement du langage de l'enfant ?*
- *Que mettre en place pour rencontrer les différents rythmes des enfants (à la fois dans la journée et au niveau de son développement) ?*

- *Comment permettre à chaque enfant de prendre progressivement conscience de lui-même ?*
- *Comment le vécu de chaque enfant dans le milieu d'accueil est-il pris en compte par les professionnel(le)s ?*
- *Quelle place pour les objets transitionnels (doudou) ? Comment réfléchir les pratiques transitionnelles pour développer une sécurité affective ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- 📖 Brochure « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des enfants** » - ONE 2005 : **Repères 6, 8, 9, 10 et 11**
- 📖 Brochure « **Accompagner le développement du langage du jeune enfant en milieu d'accueil** » - ONE 2017

ARTICLE 5

Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

- *Comment les enfants sont-ils répartis (sections, groupes,...) ?*
- *Comment soutenir progressivement la capacité des jeunes enfants à entrer en relation avec l'autre ? Comment soutenir adéquatement des interactions positives entre enfants ?*
- *Comment gérer les situations d'agressivité entre enfants ?*
- *Comment est envisagée et organisée la coexistence d'enfants d'âges différents, tout au long de la journée et durant toute la durée de l'accueil de l'enfant ?*
- *Comment est envisagée la question des règles de vie (voire des interdits) en collectivité avec de jeunes enfants ? Quels interdits et pourquoi ? Comment les règles de vie en collectivité sont-elles présentées aux enfants ?*

- *Comment l'aménagement de l'espace et du matériel permet-il de limiter le nombre de règles ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- 📖 Brochure « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des enfants** » - ONE 2005 : **Repères 3, 6, 7 et 11**

SECTION II - DE L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET DE LA SANTÉ

ARTICLE 6

Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

- Comment sont organisés les groupes d'enfants pour permettre la coexistence d'enfants de niveau de développement et d'intérêts différents ? Pourquoi ces choix ?
- Quelle organisation de groupes d'enfants choisir dans le milieu d'accueil en respectant un maximum de 14 enfants par groupe, en crèche ? Comment les regroupements de sections sont-ils envisagés ? Comment assurer la sécurité physique et affective des enfants dans ces moments ?
- Comment l'organisation des groupes permet-elle de prendre en compte les différents besoins de chaque enfant ?
- Comment l'organisation des groupes permet-elle de prendre en compte les différents rythmes de chaque enfant ?
- Comment l'organisation des groupes d'enfants favorise-t-elle une continuité dans les relations entre adulte et enfant, entre enfants et dans l'activité propre de l'enfant ?
- Comment favoriser la stabilité de l'équipe qui prend soin de chaque petit groupe d'enfants ?
- Quelles conditions mettre en place pour permettre à l'enfant de mener au mieux son activité, son projet dans le groupe ?
- Comment prendre en compte des besoins particuliers (accueil d'un enfant et d'un parent, aérosol, change, mise au lit, lecture d'un livre,...), tout en assurant le bien-être du groupe ?
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS


Brochures « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des familles - A la rencontre des enfants** » - ONE 2005 : **Repères 3, 7, 8, 9, 10 et 13**

ARTICLE 7

Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

- Comment faire place à l'initiative de l'enfant et préserver la notion de temps libre ?
- Comment soutenir l'enfant dans son activité autonome seul ou avec d'autres et lui permettre d'y revenir ? Comment permettre à l'enfant d'être acteur dans son quotidien, dans son développement ?
- Comment l'enfant dispose-t-il de son temps ? Dans quelle mesure l'organisation s'ajuste-t-elle aux intérêts et besoins de l'enfant ?
- Comment ajuster les rythmes de vie du milieu d'accueil en fonction des rythmes propres à chaque enfant ?
- Quelles attitudes professionnelles accompagnent l'activité de l'enfant ? Quelle juste présence aux enfants ?
- Comment favoriser la liberté de mouvement de chaque enfant ?
- Comment permettre à l'enfant d'accéder à du matériel d'activités répondant à ses intérêts et ses besoins ?
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

 Brochure « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des enfants** » - ONE 2005 : **Repères 3, 7, 8, 9, 10 et 11**

ARTICLE 8

Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

- Comment assurer sécurité, santé et bien-être des enfants/ du personnel (y compris du personnel d'entretien) du milieu d'accueil ?
- Comment promouvoir des habitudes de vie saine pour les enfants ?
- Comment encourager les activités en plein air par tous les temps ? Quelles dispositions sont prises pour que les enfants bénéficient d'espaces accessibles à l'extérieur le plus souvent possible ? Et en cas de déplacement ?
- Comment soutenir les enfants dans leurs prises de risque dans leurs activités ?
- Quelles sont les précautions prises par rapport à l'alimentation des enfants (élaboration des menus, préparation, conservation,...), à l'hygiène et à l'entretien des différents lieux de vie ?

- Comment veiller à l'hygiène individuelle des enfants et de l'accueillant(e), des membres du personnel ?
- Comment sont organisés les moments et les espaces de soins des enfants ?
- Comment respecter les dispositions médicales réglementaires ?
- Comment les locaux sont-ils éclairés, chauffés, aérés et nettoyés ?
- Quelles dispositions prendre en cas d'incidents pouvant survenir dans le milieu d'accueil (accident ? malaise d'un membre du personnel, incendie,...) ?
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- 📖 Brochure « **Des équipements au service du projet d'accueil** » - ONE 2019
- 📖 Brochure « **Une infrastructure au service du projet d'accueil** » - one 2019
- 📖 Brochure « **Une infrastructure au service du projet d'accueil – spécial Accueillant(e)s** » - ONE 2015
- 📖 Brochure « **La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance** » - ONE 2019
- 📖 **Fiches Santé** pour les accueillant(e)s d'enfants – ONE 2017
- 📖 Brochure « **Chouette, on passe à table !** » ONE 2019
- 📖 Fiches de pratiques réflexives à l'intention des accueillant(e)s : **Alimentation** – ONE 2018
- 📖 Coffret « **L'air de rien, changeons d'air !** » - ONE 2016
- 📖 Brochure « **Vitamine (V)erte** » - GoodPlanet Belgium 2016

SECTION III - DE L'ACCESSIBILITÉ

ARTICLE 9

Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.

ARTICLE 10

Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.

ARTICLE 11

Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.

ARTICLE 12

Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne.

- *Comment les besoins des familles sont-ils pris en compte dans les horaires d'ouverture et de fermeture du milieu d'accueil ?*
- *Comment le milieu d'accueil favorise-t-il la diversité au sein de l'équipe ?*
- *Comment le milieu d'accueil veille-t-il à être connu de tous ? Sous quelles modalités ? Comment veille-t-il à rendre visible et lisible son projet d'accueil ?*
- *Que mettre en place pour éviter tout comportement discriminatoire lié au sexe, à la race ou à l'origine socio-économique ?*
- *Comment tenir compte de la diversité des familles, de leurs demandes spécifiques et de leurs références culturelles ?*
- *Comment les besoins différents de chaque enfant sont-ils pris en compte ?*
- *Le droit d'exprimer des besoins différents est-il reconnu pour chaque enfant ? Est-il tenu compte de ces différences dans l'aménagement de l'espace et dans les activités proposées ?*
- *Comment le milieu d'accueil anticipe-t-il la possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap ? Comment prend-il en compte les besoins spécifiques de cet enfant et ceux de sa famille ? Et ceux du groupe ? Comment gère-t-il l'intégration de l'enfant dans le groupe ? Quel accompagnement d'équipe est prévu pour gérer cette (ces) situation(s) spécifique(s) ? Quels recours à des organismes ou personnes ressources ?*
- *Quelles informations donne-t-on à l'équipe et/ou à chaque professionnel(le) sur les familles/les enfants ? Quid du secret professionnel partagé ?*

- *Que mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité financière au milieu d'accueil aux parents ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la Réglementation générale des milieux d'accueil à ce propos - Fiche « **D'une à l'autre** »

Les questions d'accessibilité sous leurs aspects psychopédagogiques sont quant à elles traitées de manière transversale, c'est-à-dire en lien avec tous les Repères.


SECTION IV - DE L'ENCADREMENT

ARTICLE 13

Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

- *Quelle politique de recrutement du(de la) professionnel(le) est envisagée dans le milieu d'accueil ?*
- *Comment sont définies et évaluées les compétences souhaitées pour le recrutement du personnel ?*
- *Comment les personnes qui se portent candidates sont-elles informées du projet d'accueil ?*
- *Quel(s) est(sont) le(les) rôle(s) pour la direction ?*
- *Quelle organisation est mise en place pour favoriser le partage des expériences, des savoirs, des compétences de chacun ?*
- *Quels moyens se donner pour partager avec d'autres professionnels le(s) questionnement(s), les expériences liées à l'accueil des enfants au quotidien ?*
- *Comment sont évaluées les compétences du personnel actif ?*
- *Comment sont gérées les divergences d'opinions, de valeurs, d'approches éducatives ?*
- *Comment réfléchir l'accueil et l'accompagnement des stagiaires ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS


 Brochure « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : Soutien à l'activité des professionnel(le)s** » - ONE 2005 : **Repères 12, 13 et 14**

ARTICLE 14

Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(elles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

- *Comment assurer la formation continue du personnel qualifié ?*
- *Quelle politique de formation continue est prévue dans le milieu d'accueil ?*
- *Comment réfléchir, construire et mettre en œuvre le plan de formation continue avec le personnel ? En quoi les plans de formation continue individuel et collectif viennent-ils nourrir le projet d'accueil ? Comment la direction envisage-t-elle son rôle au niveau de la formation continue ?*
- *Quelle place est donnée à l'observation des pratiques ?*
- *Comment les acquis de formation sont-ils répercutés dans les pratiques éducatives ?*
- *Comment l'organisation du milieu de travail permet-elle le développement des compétences de chacun ?*
- *Comment prendre la dynamique de formation dans l'ajustement du projet d'accueil ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

 Brochure « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : Soutien à l'activité des professionnel(le)s** » - ONE 2005 : **Repères 12, 13 et 14**

SECTION V - DES RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 15

Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.

- *Comment le milieu d'accueil veille-t-il à entendre et prendre en compte les attentes des parents dans le cadre de son projet d'accueil ? Quid quand le respect du besoin des enfants semble en contradiction avec les attentes des parents ?*
- *Comment le milieu d'accueil prend-il en compte les rituels prévus par la famille (parents et enfant) pour se séparer et se retrouver au quotidien ?*
- *Que met en place le milieu d'accueil pour construire une relation de confiance avec les parents ? Et quand il y a divergence dans les options éducatives, que mettre en place et ce, du début à la fin du séjour ?*
- *Quelles sont les informations transmises aux parents à propos de l'organisation de la vie du milieu d'accueil ?*
- *Quels contacts parents/équipe – accueillant(e)s ? Quelle place pour les parents ?*
- *Les parents ont-ils la possibilité d'avoir des contacts entre eux, de se rencontrer (moments conviviaux, solidarité, ...) ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- Brochure « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des familles** » - ONE 2005 : **Repères 1, 2, 3 et 4**

ARTICLE 16

Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

- *Comment les démarches liées à l'inscription peuvent-elles devenir des occasions de rencontre entre le milieu d'accueil et les familles ?*
- *Quel processus de familiarisation pour les professionnel(le)s, l'enfant et sa famille ?*
- *Quel retour d'informations vers les parents (déroulement de la journée,...) ?*
- *Quelles possibilités d'échange, au départ des questions des familles, sur l'évolution de l'enfant dans le milieu d'accueil sont-elles prévues tout au long du séjour ?*
- *Comment sont pris en compte les besoins des parents séparés ? Quelle prise en compte des personnes importantes pour l'enfant (/ex. les grands-parents) ?*
- *Comment veiller à entendre et prendre en compte les attentes des parents dans le cadre du projet d'accueil, dans une logique de soutien à la parentalité ?*
- *Quelle place est donnée aux parents dans le milieu d'accueil ?*
- ...

ARTICLE 17

Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

- *Comment comprendre l'autre sans juger, sans lui imposer notre point de vue ?*
- *Comment travailler avec toutes les familles et leurs conceptions éducatives particulières dans un intérêt partagé pour l'enfant ?*
- *Comment ajuster les temps de séparation et de retrouvailles aux besoins de chacun (enfants, parents, professionnels) ? Comment favoriser la continuité entre les différents lieux de vie que l'enfant est amené à fréquenter ?*
- ...

ARTICLE 18

Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

- *Que met en place le milieu d'accueil pour mieux connaître l'enfant et ses habitudes familiales (manière de s'endormir, de manger, événements familiaux importants pour l'enfant (naissance, ...)) ?*
- *Comment les caractéristiques sociales, culturelles, économiques, environnementales du milieu de vie des enfants accueillis sont-elles prises en compte dans l'aménagement de l'espace, dans les différentes situations de vie ?*
- *Comment la prise en compte d'une situation particulière peut-elle devenir profitable à tous ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- Brochure « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des familles** » - ONE 2005 : **Repères 1, 2, 3, 4 et 5**

ARTICLE 19

Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.

- *Comment favoriser les relations avec les associations locales ?*
- *Comment le milieu d'accueil s'inscrit-il dans son quartier, dans son environnement proche ?*
- *Comment utiliser les ressources locales et les mettre en lien avec le projet d'accueil ? (ludothèque, bibliothèque, marché, commerces, artisans, ferme, expert, autre milieu d'accueil, école,...) ?*
- *Quelles collaborations sont souhaitables pour le milieu d'accueil au regard du projet d'accueil, à quelles conditions et quels en sont les bénéfices pour les enfants ?*
- *Comment impliquer le personnel dans cette collaboration ?*

- *Quelles collaborations sont envisagées avec les autres milieux d'accueil ? Les écoles maternelles ?*
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- Brochures « **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des familles - Soutien à l'activité des professionnel(le)s** » - ONE 2005 : **Repères 5 et 15**